Image not found or type unknown

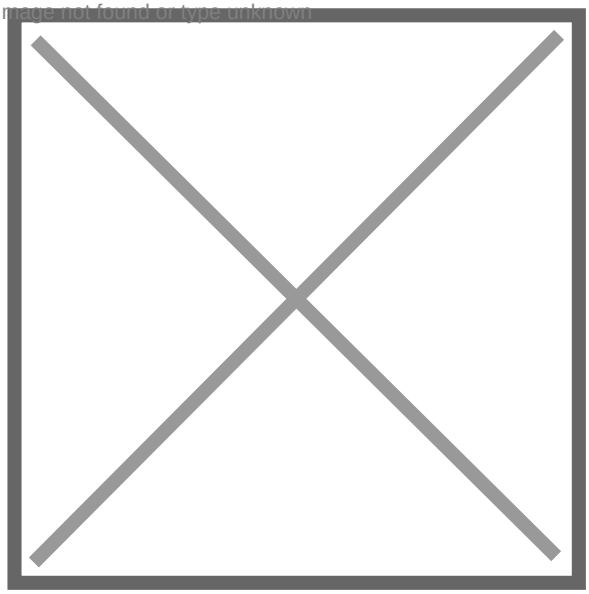

Facture abusive sur caution

Par **celine21**, le **04/01/2012** à **13:05**

Bonjour,
Je voudrai savoir si il existe une loi sur l usure de l appartement j explique ca fait plus de sept ans que nous habitions dans un appartement et lorsqu on a quitte l etat des lieux c est fait sans problème,mais la surprise la propriétaire de l appartement nous a retiré 418.60 euros pour le ménage elle a fait venir une entreprise pour remise en etat de l appartement comment je peut me retourner contre elle sur l etat des lieux c est marqué propreté moyen. et pareil pour l evier en gres qui etait legerement fele en a rachete un neuf en inox anti rayure bien sur d une valeur de 143.10 euros alors que dans le meme magasin il y en a un en gres le meme qui etait dans l appartement a 69 euros

pourriez vous m aider merci d avance

Par **cocotte1003**, le **04/01/2012** à **13:20**

Bonjour, puisque l'appartement était moyennement propre et l'évier félé et que cela est noté sur votre état des lieux de sortie signé par les 2 parties, effectivement le propriétaire est en droit de vous facturer la remise en état en vous justifiant (factures ou devis). Un évier félé ce n'est pas de la vétusté c'est endommagé tout comme le ménage mal fait n'a rien à voir avec de l'usure. Vous pouvez négocier sur le fait que l'évier doit etre de meme qualité. attention on ne parle pas de retenues sur caution puisque c'est sur le dépot de garantie que se font les retenues cordialement, bonne année

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés